L'Abeille de la Nouvelle Orléans.

Bureaux, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 7 AOUT 1881.

GAZETTE DES TRIBUNAUX.

Cour d'assises : Affaire Lemaître. Un accusé de quinze ans.

Hier vendredi, par trente-six degrés à l'ombre, douze jurés et trois conseillers sont pris d'assises à la Cour d'assises pour juger Félix Lemaître, cet horrible petit diable de quinze ans, qui a éventré un malheureux enfant pour le plaisir de tuer quelqu'un.

Quand je pense que nous sommes restés huit heures dans l'infection et la chaleur intolérable d'une sudiencé à cause de cet affreux jeune vaurien, je me prends à regretter qu'on n'ait pas tout simplement collé sur le dos de Félix Lemaître une pancarte avec ces mots :

"Bon à supprimer sans phrases."

On donnait cette affreuse affaire dans mes détails.

Le 25 février dernier, un enfant de six ans, Jacques Schœnen, revenait de l'école vers cinq heures du soir, quand il rencontra l'occupant boulevard de La Villette. Lemaître fait monter le petit Schœnen dans sa chambre, le terrasse, lui attache les mains derrière le dos, l'étend sur son lui, lui coupe la gorge et lui ouvre le ventre avec un couteau acheté plusieurs jours auparavant.

Le crime commis, le misérable descend impassible dans la rue et va recouvrer son crime au commissaire de police du quartier.

L'assassinat est avoué. Il est impossible d'imaginer quelque chose de plus déconcertant.

Une seule question restait à élucider. Sans doute ce féroce assassin du petit Schœnen agissait en jouissant pas de sa raison.

Eh bien ! non, Lemaître n'est pas fou. M. le docteur Mottet l'a observé pour savoir dire chaque jour à la prison des jeunes détenus : il n'a surpris aucun symptôme d'aliénation mentale. Un autre éminent aliéniste, le docteur Legrand du Saulle, a été chargé par le parquet de rédiger une consultation détaillée sur l'état mental du jeune accusé, et le docteur Legrand du Saulle, si habile cependant à sonder les moindres défectuosités de l'esprit, a été amené à déclarer qu'en son âme et conscience, il accepte Félix Lemaître responsable de ses actes.

Que-ce donc que cet adolescent, souillé d'un si grand crime, et chez lequel il n'y a ni jalousie ni démence ni aspérité ?

Je vais essayer de l'expliquer.

On a trop de tendresse, depuis quelque temps, à assimiler la perversité à la folie. Lemaître est une nature effroyablement perverse, mais aussi raisonnablement intelligente.

Fils naturel d'une ouvrière, qu'on représente d'ailleurs comme une brave femme, Lemaître est envoyé de bonne heure à l'école communale. Il n'y désespère par sa facilité ; il apprend bien, mais un orgueil immense se manifeste déjà en lui. Pendant les récréations, il s'isole des petits camarades, qu'il jugeait gens de condition inférieure. Le soir, il fit dans sa chambre des romans, des drames judiciaires, des comptes-rendus de tribunaux. Une somnambule de foire lui avait prédit qu'il *serait quelqu'un* ; il en vint à croire, par ces lectures, que sa célébrité surgirait le cour d'assises aussi bien que ailleurs, et il s'arrange de façon à réaliser l'horoscope.

Son caractère horriblement dur et méchant lui rendait facile la pente sur laquelle il voulait glisser. Il y a des enfants nés mauvais qui tourmentent des animaux pour le plaisir de voir souffrir ; franchissez un degré de l'échelle, et vous arrivez à Lemaître, qui a tué un enfant, lui, pour le plaisir de voir souffrir. Au surplus, voleur, vagabond, hâbleur, mythomane, se faisant expulser des maisons mal famées et interpellant dans la rue les *filles*, il n'avait rien dans son âme qui ne fût vicié, dégravé, détri !

Voyez-le à l'audience, froid, impassible, impénétrable, lui qu'il fut durant son abominable crime, tel qu'il resta durant les restes mutilés de sa victime, devant la pauvre mère qui pleurait. Son attitude glaciale épouvante !

Lemaître est plus grand qu'on ne l'est d'ordinaire à son âge. Frêle, élancé, très pâle, une ombre de moustache se dessinant déjà sur sa lèvre mince, ses petits yeux noirs très vifs profondément enfoncés dans les orbites, le nez long, un visage de femme, la partie postérieure de la tête extrêmement accusée, les oreilles très détachées du crâne. Félix Lemaître a peut-être, au point de vue phrénologique, tous les signes de l'individu voué à l'assassinat. Comme je ne suis pas phrénologue, je me borne à résumer mon impression en ces quelques mots : physionomie sournoise et antipathique.

Le jeune misérable s'est coquettement vêtu d'un gentil costume noir ; il a fait sa raie et arboré un col cassé d'une éclatante blancheur. Son défenseur, Me Louis Rousard, malade, n'est pas assister de Me Comby. Lemaître leur prête une cause avec un calme parfait, et, quand M. le président Malher ordonne de faire passer sous les yeux du jurés la photographie du cadavre du petit Schœnen, l'accusé demande à la voir et la regarde quelques instants avec un intérêt marqué.

Sur la table des pièces à conviction, le couteau qui a servi au crime ; c'est un vulgaire couteau de poche, genre poignard, à manche en écaille, avec une virole, pour maintenir la lame ouverte. A côté, les vêtements de l'infortuné enfant, glaçantes de la victime, deux dessins exécutés par Lemaître dans sa prison, et la collection de ses livres favoris, les Romans du Jeudi, la Dame de Montsoreau, le Chevalier de Maison-Rouge et les Caractères de la Bruyère.

M. le greffier Pambo ayant lu l'acte d'accusation, l'interrogatoire commence.

Lemaître y répond avec un flegme inouï, les bras croisés, la tête haute, sans une larme, sans une seule minute d'émotion. Il est là sur son théâtre, il joue le drame qu'il a rêvé ; dans sa prison, on s'informait-il pas "si les journaux parlaient de lui et si on vendait sa photographie comme on avait vendu celle de Menesson ?"

M. le président rappelle que Lemaître est né le 2 mai 1866, qu'il est allé à l'école jusqu'à l'âge de treize ans, et qu'il a obtenu, l'an passé, un certificat d'études :

D. Vous avez été ensuite employé aux écritures chez un commerçant de la Villette, puis on vous a mis en apprentissage chez un charcutier, M. Thévenin ? — R. Oui, monsieur.

D. Vous avez été chassé par votre nouveau patron à la suite d'un vol ? Vous aviez gardé 100 francs qu'il vous avait envoyé toucher. Qu'avez-vous fait de cet argent ? — R. J'ai acheté des sonnets et je me suis payé le théâtre de Grenelle.

D. Vous aviez déjà volé deux fois de l'argent à votre tante et à votre mère ? — R. Il m'en fallait pour me procurer de quoi lire.

D. Mais avec l'argent volé en dernier lieu à votre patron, vous avez acheté encore autre chose, un couteau ? — R. Oui monsieur.

D. Pourquoi ? — Lemaître (avec un geste inconscient), Une fantaisie !

D. L'achat de ce couteau date du 15 février, le crime est du 25. Qu'avez-vous fait dans l'intervalle ?

M. le président révèle un fait bien caractéristique, et qui appelle la méditation de la police :

"En possession de l'argent volé chez son patron le charcutier, cet enfant de quatorze ans est dénié, sans papiers, sans référence, trouve un logement dans un hôtel garni de la Villette. Pourquoi ?

D. Comment se passaient vos journées ? — R. Je lisais beaucoup, étendu sur mon lit ; je sens aussi allé au théâtre, où j'ai vu jouer les *Chevaliers du brouillard* ; je passais mon après-midi au Jardin des Plantes.

J'emportais un livre : la *Dame de Monsoreau* ou les *Orphelins du pont Notre-Dame*

D. Quels théâtres fréquentiez-vous ? — R. J'ai pris des fauteuils d'orchestre à l'Opéra-Comique, à l'Ambigu et au Châtelet. Je choisissais toujours les meilleures places.

D. On vous a vu, une nuit, à la porte d'une maison de tolérance, d'où vous avez décampé ! — Cela est faux.

M. le président arrive au 25, jour du crime.

Ce jour-là, contrairement à son habitude, Lemaître s'est levé de bonne heure, il est allé voir, Jamadin, un de ses amis qui est commissionnaire en marchandises, rue des Petites-Ecuries, et il a dépensé à déjeuner son dernier argent. "C'est alors, "dit-il, qu'il a vu rouge et que l'idée lui "est venue de tuer quelqu'un."

Les bras toujours croisés, le ton un peu emphatique, mais sans que on voix tremble, sans qu'un muscle de son visage trahisse une émotion quelconque, Lemaître fait aux jurés le récit de l'assassinat :

Messieurs, j'étais poussé par une force, oui, une force irrésistible ! Le marchand avait volé où j'allais, cherchant quelqu'un à tuer. Les enfants que je rencontrais attiraient surtout mon attention.

J'ai d'abord appelé un, le petit Schœnen auquel j'ai proposé de monter dans ma chambre pour me faire une commission. Je lui promettais deux sous et une chaîne de montre en acier. Le petit m'a dit oui, il s'est laissé emmener, fermé, arrivé à ma porte, il a peur le faire. Je suis remonté chez moi, je me suis caché, j'ai lu et fumé jusqu'à près de dix heures du soir.

L'idée me travaillait toujours, je ne pouvais plus y résister. Je suis descendu, j'ai appelé un autre enfant, le petit Willinger, puis un troisième, le petit Chesnay, qui sortaient de l'école. Tous deux ont refusé de venir avec moi, parce que leurs mamans les attendaient. (Sensation.)

D. L'enfant ne dénait rien ? — R. Non ! (Mouvement.) Je l'ai porté sur mon lit. J'ai défait sa petite blouse, relevé sa chemise et baissé son pantalon ; je lui ai tâté la main gauche sur les yeux, et je lui ai enfoncé deux fois mon couteau dans le ventre (Sensation.)

D. L'enfant ne dépositait ? — R. Oh oui, beaucoup ! (Rumeurs, bruit prolongé). Mais je l'ai achevé d'un autre coup de couteau dans la gorge.

Le misérable s'arrête, toujours impassible, regardant en face le public, qui ne peut maîtriser son horreur et son indignation :

M. le président. — Vous n'avez eu aucun remords de cet affreuse crime. Demandez-le à votre victime, vous n'avez pas manqué.

Lemaître (ébahement) — Je ne pleure jamais ! (Mouvement.)

D. Vous n'avez jamais manifesté la moindre émotion ?

Lemaître, d'un ton théâtral. — Je puis me rendre maître de mes émotions. Il est impossible de voir sur ma figure ce que je ressens.

D. Vous avez bien de l'orgueil ! — R. Ce n'est point de l'orgueil ; ma nature est ainsi faite.

Me Broussard — Cet enfant dépend d'une famille d'aliénés. Son grand'père est mort fou, sa mère est malade d'une affection nerveuse.

D. Vous entendrez tout à l'heure le rapport médico-légal. (A Lemaître). Pendant votre détention préventive, vous avez gardé une attitude insolente, vous menaciez le juge d'instruction de ne pas lui répondre s'il ne vous faisait donner du tabac ; vous demandiez si les journaux s'occupaient de vous, et si on voyait votre portrait dans les rues. Dites-moi, savi-vous que'il cause de votre jeune âge vous ne pouvez être condamné à mort ? — R. Je le savais. (Mouvement).

Assurément Lemaître le savait. Il savait même que l'on ne pouvait le condamner aux travaux forcés à perpétuité, et que, jusqu'à l'âge de seize ans accomplis, la peine la plus sévère qui puisse être prononcée est celle des travaux forcés à temps. De plus, le petit misérable n'a jamais cessé d'espérer qu'on le prendrait pour un fou, et qu'il s'en tirerait avec un séjour plus ou moins long dans un asile d'aliénés.

Ce n'est pas dans un autre but que Lemaître a trompé la justice, qu'il a raconté aux médecins toutes sortes de fables, prétendant qu'il avait toujours eu des idées de suicide, des accès de somnambulisme et que, par moments, il voyait les les maisons en rouge, les arbres en rouge, tout en rouge. Ce sont des rêves qu'il a formé debout.

La vérité, Lemaître l'a laissée échapper dans une phrase qu'il a dite au docteur Mottet. Le voici :

"Après avoir volé mon patron, je me suis dit : J'ai fait une bêtise, faut aller jusqu'au bout !

Et il est allé jusqu'au bout, c'est-à-dire du vol à l'assassinat, avec son idée de faire du bruit dans le monde, il a voulu être un grand criminel plutôt qu'un méchant commis infidèle ; la cause du massacre du petit Schœnen, la voilà !

Après l'interrogatoire, les témoins sont entendus.

Ils sont en très petit nombre.

C'est, d'abord, M. Schœnen, père de la malheureuse victime, qui raconte, avec la douleur que l'on conçoit, comment un jour son pauvre fils n'est pas rentré après l'école, et comment il l'a retrouvé, mort, horriblement mutilé, le soir, dans cette chambre d'hôtel où Lemaître l'avait entraîné.

M. le docteur Brouardel, qui a examiné le corps du petit Schœnen, certifie que Lemaître n'avait pas commencé le pauvre enfant chez lui pour satisfaire un infâme désir de débauche, comme on l'avait cru un instant ; aucun attentat n'a été commis sur le petit garçon avant le meurtre.

Enfin M. le docteur Legrand du Saulle, auquel a été confié le soin d'étudier Lemaître au point de vue mental, résume avec son élégance et sa netteté habituelle les observations contenues dans son rapport médico-légal. Pour le célèbre aliéniste, Lemaître n'est pas un fou, ce n'est même pas un malade en un équilibre, n'est un criminel féroce !

M. l'avocat général Bouchez soutient l'accusation et réclame, en termes très élevés, une condamnation exemplaire.

Me Comby présente la défense de Lemaître. Il plaide la folie.

Après une très courte délibération, le jury rentre en [illegible] verdict de culpabilité, en vertu de [illegible] Lemaître est condamné à vingt ans de travaux forcés et dix ans de surveillance de la haute police, maximum de la peine qui puisse être appliquée à un accusé n'ayant pas accompli sa seizième année.

Lemaître reste absolument impassible.

Le Monsieur qui a tué son homme.

Cette triste et terrible aventure Asselin-Saint-Victor, à propos de laquelle le cœur d'assises de Saône-et-Loire vient de prononcer du verdict qui justement sévère et si fort applaudi par la conscience publique, m'a remis en mémoire un type bien curieux — heureusement fort rare — que j'ai connu dans ma première jeunesse et que beaucoup de nos lecteurs peuvent avoir connu comme moi.

Il y a bien vingt-cinq ans de cela, dans un des cafés aujourd'hui démolis de l'ancien boulevard du Temple, on pouvait voir du matin au soir, attablé dans un angle du fond, un homme d'une cinquantaine d'années environ, à la mise convenable, point trop recherchée, point négligée non plus : le teint juste-milieu du petit rentier qui n'a pas les moyens de renouveler bien souvent sa garde-robe mais qui a tout le temps de brosser consciencieusement ses effets, et qui les brosse religieusement jusqu'à la corde. Habitué, gagnant et patron lui témoignant une sorte de déférence respectueuse.

Il consommait fort, sans jamais bouger d'où il était, qu'il fût invité, le régalerait ; il ne laissait faire mine parmi ce qu'il voyait, il ne laissait faire mine parmi ce qu'il voyait, il ne laissait faire mine parmi ce qu'il voyait,